

DÉBATS

RSE : « Les Européens promeuvent des rapports beaucoup plus complets que les Anglo-Saxons »

TRIBUNE

Frédérique Déjean

Professeur à l'université Paris-Dauphine-PSL

La professeure en sciences de gestion Frédérique Déjean explique, dans une tribune au « Monde », pourquoi il est essentiel que l'Union européenne mène le combat contre les Anglo-Saxons en ce qui concerne les normes comptables internationales, en matière de responsabilité environnementale et sociale.

Publié aujourd'hui à 08h00 | Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

Tribune. Ce n'est pas le dossier le plus médiatique, mais probablement l'un des plus importants qu'Emmanuel Macron va avoir à traiter ces prochains mois, à la tête du Conseil de l'Union Européenne. Qui, de l'Europe et du monde anglo-saxon, gagnera, et imposera ses normes comptables en matière environnementale et sociale ?

Le sujet peut paraître technique – il n'a pas été abordé dans le discours du président français devant le Parlement européen –, mais les enjeux sont considérables. Les autorités internationales de normalisation comptable, dominées par les Anglo-Saxons, semblent estimer suffisants des rapports de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) annuels qui, en matière environnementale, évaluent uniquement les risques courus par les entreprises : bâtiments potentiellement mis à mal par la sécheresse ou les inondations, augmentation du coût des énergies fossiles...

Lire aussi | [La RSE, ce n'est pas que du « greenwashing »](#)

Les Européens promeuvent pour leur part des rapports beaucoup plus complets, détaillant, certes, l'impact potentiel des changements environnementaux sur le fonctionnement des entreprises mais, aussi, à l'inverse, les conséquences de l'activité des firmes sur l'environnement : quantification chaque année de leurs émissions polluantes, des destructions de ressources naturelles engendrées...

Deux visions opposées du monde

Le débat n'a rien d'abstrait. Ce sont deux visions du monde qui s'opposent pour la seconde fois. En matière de normes comptables, l'Europe a, en effet, déjà perdu une bataille en 2005. Sous pression anglo-saxonne, la présentation des états financiers des grandes entreprises cotées a alors été modifiée afin que ces documents répondent prioritairement aux questionnements des marchés financiers, en tenant peu compte des autres acteurs économiques et sociaux.

Aujourd'hui, de nouveau, les autorités internationales de normalisation comptable visent à satisfaire les demandes des professionnels de la finance, qui désirent connaître les risques environnementaux auxquels sont soumises les entreprises dans lesquelles ils investissent. Mais, dans une période de dérèglement climatique accéléré et de chute drastique de la biodiversité, on imagine à quel point

pourrait être précieuse, pour toutes les parties prenantes, la publication régulière d'informations normées et donc comparables, concernant l'impact des entreprises sur l'environnement.

Lire aussi | [Responsabilité sociale des entreprises : « Le phénomène d'autocontrôle explique le durcissement progressif de la loi »](#)

De telles données chiffrées, normalisées, permettraient d'en finir avec le « greenwashing » trop souvent pratiqué, mettant en avant telle ou telle micro-action pour masquer des pratiques écologiques globalement problématiques. Elles rendraient aussi plus crédibles les produits financiers dits « verts », qui attirent de plus en plus les épargnants, sans que l'impact écologique réel des entreprises soutenues soit correctement mesuré.

Un enjeu crucial pour Macron

La Commission européenne a confié à une association, l'European Financial Reporting Advisory Group (Efrag), une mission de réflexion sur la normalisation de ces rapports RSE, et de premières propositions devraient être publiées dans les prochains mois, incitant à la publication obligatoire et normée de nombreuses informations.

Emmanuel Macron, à la tête du Conseil de l'Union, est en position de porter ces propositions. Il peut aussi donner l'impulsion nécessaire à la création d'un organisme de normalisation européen. S'il s'engage véritablement pour que l'Europe fasse entendre sa voix, son action peut être déterminante pour inciter les entreprises à plus de transparence en matière environnementale et sociale et s'orienter ainsi vers un nouveau modèle de croissance.

Lire aussi | [Les dirigeants face à leurs nouvelles « missions »](#)

Des initiatives en ce sens sont urgentes au moment où les autorités internationales, dominées par les Anglo-Saxons, viennent de créer un organisme spécifique et s'approprient à se positionner également sur ce sujet. La présidence française de l'Union peut aussi être le moment propice pour une réflexion plus avancée encore sur la manière dont on pourrait construire une comptabilité intégrée, articulant, cette fois, non plus dans des rapports distincts, mais au sein des mêmes documents, des informations chiffrées financières et socio-environnementales.

Préserver le capital environnemental et humain

De nouvelles règles comptables peuvent être imaginées qui mettraient la préservation des ressources naturelles et humaines au cœur de l'activité de l'entreprise. Les amortissements, par exemple, sont conçus aujourd'hui de manière que l'entreprise préserve son capital matériel. Chaque année, elle doit légalement consacrer une partie de son résultat à cet objectif.

Archive : [Normes comptables internationales : l'Europe doit mieux défendre ses intérêts dans le débat sur l'harmonisation](#)

Est-il impossible de créer un nouveau type d'amortissement destiné à préserver cette fois le capital environnemental et le capital humain de l'entreprise ? Ces idées ne sont pas de simples utopies. De très grandes entreprises, comme Danone, LVMH ou L'Oréal testent actuellement avec des chercheurs de nouveaux modèles comptables. Compter autrement est indispensable si l'on veut agir autrement.

Si Emmanuel Macron veut, comme il l'a affirmé devant le Parlement européen, « passer des intentions aux actes » en matière environnementale, de tels changements ont largement autant d'importance qu'une inscription de l'environnement dans la charte européenne des droits fondamentaux.

Frédérique Déjean (Professeur à l'université Paris-Dauphine-PSL)

Services